

Cyberharcèlement de Mila : jusqu'à 6 mois de prison avec sursis requis contre 12 prévenus, une relaxe demandée

Les treize prévenus comparaissent pour harcèlement en ligne. Certains sont également jugés pour menaces de mort.

Par Stéphane Kovacs

Publié il y a 4 heures,

Mis à jour il y a 1 heure



Mila et son avocat Richard Malka lors de l'ouverture du procès de «l'affaire Mila», le 3 juin 2021 à Paris. BERTRAND GUAY / AFP

C'est «une lapidation numérique doublée d'un naufrage collectif ». Ils ont tous, ces treize prévenus à qui s'adresse l'avocat de Mila lors de sa plaidoirie, «participé à ce crime de masse, à son lynchage et à sa mort sociale». «On vous demande d'installer la sauvagerie comme art de vivre !, s'émeut M^e Richard Malka en regardant désormais le président. Ne nous dites pas que ce n'est rien, que c'est un truc d'adolescent. La justice sera la seule institution à ne pas abandonner Mila. Vous allez poser des règles. Vous avez le pouvoir de retenir les bras avant qu'ils ne lancent des pierres. Si vous y arrivez, combien de vies seront sauvées ?» Sur les joues de l'adolescente, blottie au premier rang contre sa mère, les larmes ont laissé de longues traînées noires de mascara.

Pour douze prévenus, des *« primo-délinquants »* jugés pour avoir pris part à ce *« lynchage 2.0 »*, le parquet a requis *« une peine d'avertissement »* : trois mois de prison avec sursis pour ceux poursuivis pour harcèlement, six mois avec sursis pour ceux qui sont accusés d'avoir ajouté des menaces de mort. Pour le treizième, il demande la relaxe, au bénéfice du doute. *« Vous n'avez devant vous qu'un nuancier de la bêtise et de la haine de proximité, a asséné le procureur. Chacun y va en bonne conscience, au nom de sa religion. On crache sa haine et on oublie. On n'y réfléchit pas avant, on n'y pense plus après »*.

Le matin, quatre prévenus qui n'avaient pas été entendus la veille étaient effectivement venus, à leur tour, plaider *« la bêtise »*, *« l'immaturité »* ou *« l'inconscience »*. L'ignorance de la loi, aussi. *« Je ne reconnais pas le harcèlement, je reconnais les menaces car mes avocates m'ont expliqué que c'était des menaces »*, indique Adam. *« Je m'y attendais pas qu'elle allait ouvrir mon message ! »*, envoyé sur Instagram, feint-il. Derrière son écran, il se montrait bien plus bravache : *« Ça va venir chez toi, ça va te ligoter et te torturer petite pute de raciste de mort »*, a-t-il écrit à Mila. *« "Ça", c'est qui, c'est quoi ? »*, interroge le président. *« C'est pas la première personne, se défend le jeune homme de 19 ans, sans profession. C'est une prévention, c'est si elle continue comme ça il peut arriver des choses très graves »*. *« Elle a pas été réprimandée par la loi, elle est dans son droit »*, récite-t-il ensuite au président, qui lui fait remarquer qu'il n'a *« pas l'air franchement convaincu »*.

« Il n'y a pas d'anonymat sur Internet »

Cheveux noirs bouclés épars sur sa veste à gros carreaux, à la barre, N'Aissita, 18 ans, ne trouve pas ses mots. Un soir de novembre, à 2h34 du matin, cette étudiante en psycho a envoyé un courriel à Mila. *« Pourquoi était-il intitulé "commande de dessins" ? »*, demande le président. Silence. *« Je ne comprends pas votre blocage, tente-t-il. « Commande de dessin », ce n'est pourtant pas le pire que vous ayez écrit ! »*. Mais N'Aissita ne voulait pas commander de dessin à Mila. Elle trouvait *« dommage que quelqu'un qui a un vrai talent puisse écrire des propos fâcheux »*. Elle se sentait *« offensée »* car on avait *« sali ses croyances »*. Alors elle s'est *« emballée »*, et a terminé son courriel par un flot d'insultes : *« Va bien te faire fourré (sic) sombre pute, je te souhaite de mourir de la façon la plus atroce qui puisse exister et si ça tarde je m'en chargerai moi-même. Je me ferai un réel plaisir de l'acéré (sic) ton corps avec mon plus beau couteau »*.

Corentin, lui, trouvait que *« c'était injuste que Mila elle pouvait dire tout ce qu'elle voulait, alors que (lui) avait déjà été bloqué 7 jours de Twitter »*. *« Oui bah qu'elle nique sa mère la pute Mila qu'elle crève la bouche ouverte, a-t-il tweeté, précisant j'ai aucun risque de poursuite je suis blanc et pas croyant on est ensemble mes frères »*. *« Bien sûr la forme n'est pas bonne, concède ce jeune homme de 23 ans, surveillant dans un lycée. Mais c'était au moment de l'affaire Adama Traoré, j'avais l'impression que c'était toujours les mêmes qui étaient visés, des personnes de couleur »*.

Mehdi, 18 ans, les yeux cachés par ses boucles brunes, souhaite devenir *«ingénieur dans le domaine de l'intelligence artificielle»*. Mais là, il a *«réagi comme un idiot»* : le message qu'il a adressé à Mila, *«kalash, famas, 9mm, uzi et p38 –les armes sont payantes, mais les rafales sont gratuites»*, c'est en fait *«les paroles d'une chanson, la seule que je connaisse»*, précise-t-il. *«Au clair de lune ?*, suggère le président. *Non ça vous dit rien ?»*. *«Alors quand vous êtes abattu, vous chantez des chansons avec des noms d'armes? Insiste-t-il. Et après vous répondez à Mila "T'es trop moche", "Bouh mocheté", "hahaha ta sale gueule" ? Et puis le lendemain, avec 24 heures de maturité en plus, vous invitez vos amis à voter entre une photo de Mila et une de tortue ? Je vous rassure, ni l'immaturité, ni le fait d'avoir réagi à chaud n'empêche de faire des choses qui rentrent sous le coup de la loi !»*.

Si Mila a *«désormais la même vie que Salman Rushdie»*, déplore le procureur, *«ce n'est pas une puissance étrangère théocratique qui en a décidé ainsi, mais bien certains de ses jeunes concitoyens»*. *«Les déclarer coupables, conclut-il, ce sera leur dire qu'ils sont des citoyens responsables et non de grands enfants comme ils ont essayé de se dépeindre. Ce sera restituer à Mila la dignité qu'on a voulu lui voler»*.

À VOIR AUSSI - Mila : La France *« fragile et lâche »* ?